

**COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 5 juillet 2022**

**Date de convocation :** 30 juin 2022

**Présents :** Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire  
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints  
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué  
Mmes Ginette GINESTE, Amélie VERGNE, Joëlle SABATIE,  
Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme Nathalie BRUNET par Mr Francis JAMMES  
Mme Sandie CASSAN par Mr Jean-François GUERRAND

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2022
2. Tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2022/2023
3. Accompagnateur scolaire : renouvellement du contrat
4. Affaire immobilière
5. Lotissement Rougié à Plieux : intégration de la voirie et des espaces dans le domaine public
6. Chemin rural à Planèze : cession d'un terrain avec déclassement
7. Réforme des modalités de publicité des actes
8. Questions diverses

**Secrétaire de séance :** Mr Michel ARNAUDET

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2022**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2022/2023**

Arrivée de Mme Ginette GINESTE à 19h10.

Arrivée de Mr Alain BOURDET à 19h17.

La commission des finances s'est réunie le jeudi 30 juin pour étudier le prix de revient d'un repas. Grâce à une gestion rigoureuse de notre cuisinier et à un approvisionnement en local autant que possible, le prix de revient d'un repas s'élève à 4,43 € seulement.

Ce prix de revient est calculé au réel mais la commune refacture aux parents à un tarif inférieur, prenant ainsi à sa charge la différence ; cette posture relève d'une politique sociale assumée de la municipalité.

La facturation est faite au plus juste, au forfait ou au ticket selon la version la plus avantageuse pour chaque famille.

14 520 repas ont été servis cette année ; la cantine propose actuellement 23 % de produits bio et 40 % de produits locaux ; un menu végétarien est servi tous les 15 jours mais il faudra prochainement passer à un repas végétarien par semaine car cela relève d'une obligation réglementaire.

Mr Jean-François GUERRAND demande si l'amortissement du nouveau four a été inclus dans le calcul, il est répondu que non. Il demande si la hausse prévisible du coût des approvisionnements et des énergies a été anticipée dans le calcul du prix des repas à facturer. Il s'avère qu'à ce jour le coût des produits alimentaires a peu changé du fait d'un approvisionnement essentiellement local. Un point sera fait en cours d'année quant à l'évolution des coûts.

Afin de ne pas impacter le budget des familles déjà mis à mal par la crise actuelle, il est proposé de maintenir les tarifs 2021 pour l'année prochaine, à savoir :

- **CANTINE**

- Forfait journalier enfants St-Laurent : 3,60 €
- Forfait journalier enfants hors commune : 4,00 €
- Tickets enfants St-Laurent + personnel : 4,10 €
- Tickets enfants hors commune : 4,50 €
- Tickets enseignants + invités : 5,90 €

- **GARDERIE**

- Forfait journalier : 1,80 €
- Ticket à la journée : 4,80 €

Mmes Emilie LEFEBVRE et Amélie VERGNE, Mrs Stéphane DEVEZ et Michel ARNAUDET, quittent la salle afin de ne pas participer au vote du fait qu'ils sont concernés par cette affaire en tant que parents d'élève et enseignants.

**Après un vote à main levée (une abstention, deux votes contre), le conseil municipal émet un avis favorable pour maintenir les tarifs de cantine.**

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour maintenir les tarifs de garderie.**

### **3. Accompagnateur scolaire : renouvellement du contrat**

Comme chaque année depuis 2017, il est proposé de reconduire le poste d'adjoint territorial d'animation occupé par l'accompagnatrice scolaire pour assurer la sécurité des enfants de maternelle et de primaire dans le car scolaire.

Auparavant pris en charge par le Département pour les enfants de moins de six ans, ce poste est désormais à la charge exclusive de la commune.

Certains conseillers municipaux ont eu l'occasion de remplacer l'accompagnatrice lors d'absences ponctuelles et ont pu se rendre compte de l'utilité de cette mission.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour renouveler le contrat de l'accompagnatrice scolaire.**

### **4. Affaire immobilière**

Mme la Maire présente le projet immobilier qui consiste à acheter une parcelle de terrain (4 328 m<sup>2</sup>) à Mr Jean-Luc LASSALLE en proximité du groupe scolaire.

Plusieurs lots pourront être créés sur ce terrain classé 2AU ainsi que des places de parkings supplémentaires pour l'école. De ce fait la commune anticipe la fin de la vente des lots des Prés de Lascol et poursuit sa politique d'accueil de nouveaux arrivants.

L'achat, après négociation auprès du vendeur, a été fixé à 22 € le m<sup>2</sup>. Le prix total est donc de 95 216 €, auxquels s'ajouteront les frais de notaire.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour acquérir le terrain de Mr LASSALLE et autoriser Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

## 5. Lotissement Rougié à Plieux : intégration de la voirie et des espaces dans le domaine public

Tous les lots du lotissement Rougié situé impasse Bellevue étant désormais vendus, Mr ROUGIE Henri et tous les copropriétaires souhaitent qu'un transfert amiable de la voirie et des espaces communs puisse être effectué à la commune pour une superficie d'environ 1 820 m<sup>2</sup>.

Une bonne partie de cette superficie est enherbée, l'autre est goudronnée et en bon état.

Il a été convenu un prix de vente symbolique de 220 €, Mr ROUGIE prenant à sa charge les frais d'acte.

Mr Jean-François GUERRAND demande si la partie enherbée le restera ou s'il faudra la goudronner : elle restera en l'état et sera ainsi réservée aux piétons.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour intégrer la voirie et les espaces communs du lotissement Rougié dans le domaine public.**

## 6. Chemin rural à Planèze : cession d'un terrain avec déclassement

Comme évoqué lors du conseil municipal du 5 juillet 2021, il s'agit d'une demande d'un nouveau propriétaire de Planèze qui souhaite acheter un bout de terrain rocailleux de 80 m<sup>2</sup> qui forme une enclave dans sa propriété. Cette enclave correspond à une anomalie qu'il convient de régulariser et qui correspond à un ancien chemin communal qui n'existe plus. Le bornage a été effectué en présence du conseil départemental et une évaluation à 50 € a été faite, les frais de notaire et de bornage étant à la charge de l'acheteur.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour céder une superficie de 80 m<sup>2</sup> pour la somme de 50 €, et autoriser Mme la Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire.**

## 7. Réforme des modalités de publicité des actes

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, une nouvelle réforme entre en vigueur pour les modalités de publicité des actes réglementaires d'une part et des actes non réglementaires et non individuels d'autre part.

L'obligation d'affichage ou de publication sur papier est supprimée, sauf pour les communes de moins de 3500 habitants qui pourront choisir par délibération le mode de publicité de leurs actes : affichage ou publication sur papier ou publication sur internet. La dématérialisation des actes implique toutefois que la collectivité est dans l'obligation de communiquer les documents sur papier à tout citoyen qui en fait la demande.

Le Procès-verbal de chaque séance est approuvé au commencement de la séance suivante et est signé par le maire et le secrétaire. Puis il est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite.

L'avantage de la publication électronique sur le site internet est une plus grande transparence et un accès plus facile à l'information, les documents devant rester accessibles au moins deux mois.

**Après un vote à main levée (une abstention), le conseil municipal émet un avis favorable pour publier désormais les actes de façon dématérialisée, sur le site internet.**

## 8. Questions diverses

### Ecole :

- Mme Emilie LEFEBVRE explique que le lave-vaisselle installé depuis 30 ans à la cantine de l'école est en bout de course. Mr Alain BOURDET a fait faire trois devis, l'offre de la société Froid et Machines a été retenue pour un montant de 5 184,31 €.
- Mme Emilie LEFEBVRE rappelle que la cour des maternelles a été refaite l'été dernier, les marquages au sol ont été effacés et il convient de les refaire. Les maîtresses ont imaginé des dessins pédagogiques qui seront réalisés par un artiste local, Paul Peintures, durant l'été pour la somme de 2 463 €, à l'aide

de peintures spécifiques et résistantes à l'érosion. Mr Jean-François GUERRAND alerte sur le risque que les zones peintes soient glissantes.

- Mr Alain BOURDET va faire installer des casiers pour les agents de l'école qui souhaitent bénéficier d'un vestiaire ; il va également faire installer des placards pour le club des aînés au foyer rural.
- Mr Michel ARNAUDET fait un point sur la fête de l'école : après deux années de pause en raison de la crise sanitaire, les enfants ont pu cette année présenter un petit spectacle et exposer des dessins. A l'occasion des 30 ans de la construction de l'école, des photos de classe étaient affichées de 1991 à ce jour. La tenue de cette fête dans la cour de l'école a donné satisfaction. Une soirée festive a suivi au foyer rural avec un repas, un spectacle de magie et une animation DJ.

### **Médaille de bronze de l'engagement associatif à Mme Ginette GINESTE**

Mme la Maire avait constitué un dossier pour l'octroi de la médaille de bronze de l'engagement associatif à la conseillère Mme Ginette GINESTE. L'ensemble du conseil municipal la félicite pour cette distinction largement méritée au regard des décennies de bénévolat en milieu sportif et social : judo, natation, gym, ADMR, Croix Rouge, secourisme, JAPD, mairie.

### **Locataire : commandement de payer**

Mme la Maire indique qu'un de nos locataires a cumulé une dette de plus de 9 000 € de loyers impayés. S'agissant d'argent public, cette situation ne peut perdurer. Plusieurs actions ont été menées afin de tenter de résorber cette dette. Nous en sommes arrivés à l'extrémité d'envisager une expulsion, procédure qui pourrait durer une année et qui commence par un commandement de payer signifié par huissier. Mme la Maire devra représenter la commune devant le Juge. La mairie fera son possible pour accompagner ce locataire vers un relogement.

### **L'Echo des Tours**

Mme Géraldine ARNOULD présente l'état d'avancement de la deuxième édition de l'Echo des Tours sur laquelle la commission communication a achevé son travail de rédaction, la parution est prévue pour début août.

En aparté elle précise que le nouveau fronton qui doit orner le bâtiment de la mairie a pris un peu de retard et sera installé en septembre.

### **Lotissement les Prés de Lascol**

Des acheteurs pour le lot n°19 viennent de se rétracter en raison du coût important du terrassement qu'ils n'avaient pas anticipé.

Il ne reste que trois lots à vendre.

### **Clôture du bassin de Labrunie**

Le bassin de sur-inondation de Labrunie en contrebas du lotissement des Prés de Lascol connaît une érosion de son talweg qui rend ses abords potentiellement dangereux. Le SMDMCA (Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval) qui gère l'ouvrage va faire installer une clôture légère en attendant de régler le problème. L'APIE (Association Projet Insertion Emploi) va procéder à cette installation le 18 juillet.

### **Visite de Mme la Sous-Préfète**

Le mardi 28 juin Mme la Sous-Préfète de Figeac est venue visiter la commune et les réalisations soutenues par des aides de l'Etat : équipement numérique à l'école, parcours de santé, fermeture de la halle, aire de jeux, église, City Park. Etaient présents pour l'accueillir Mmes Stéphanie ROUSSIES, Géraldine ARNOULD, Ginette GINESTE, Mrs Alain BOURDET et Stéphane DEVEZ.

### **Marché**

Le marché du jeudi soir s'essouffle faute de clients en nombre suffisant et de producteurs réguliers. Il est décidé de le mettre en sommeil et l'équipe réfléchit à un autre format, qui permettra de réunir les St Laurentais autour de marchés plus festifs.

### Aire de Jeux

Mme Joëlle SABATIE indique que les nouveaux jeux seront installés à partir du 13 juillet. L'aire de jeux sera inaccessible jusqu'à fin juillet mais les nouveaux équipements raviront parents et enfants très vite.

Coupure d'eau : la SAUR interviendra le mercredi 6 juillet de 8h à 14h pour la recherche et la réparation d'une fuite qui impactera les habitants de la rue des Termes, l'allée des Termes, l'impasse des Tours, la rue Jean Cressot, la route touristique, l'avenue Jean Lurçat. Un mot a été déposé dans les boîtes aux lettres et une information a été diffusée sur PanneauPocket.

### Travaux au magasin Leclerc :

Mr Didier GAYA demande des précisions quant aux travaux qui sont en cours sur le parking du magasin Leclerc. Ces travaux qui visent à installer une ombrière couverte en panneaux photovoltaïques ont fait l'objet d'une réunion publique avec les riverains. L'essentiel des travaux sera réalisé de nuit par mesure de sécurité pour la clientèle.

### Quelques dates à retenir pour cet été :

- Vendredi 22 juillet : ciné belle étoile, buvette assurée par le Club de Pétanque
- Samedi 6 août : fête de St Laurent
- Samedi 20 août : fête de Crayssac

Fin de la séance : 20h50.

Vu la Maire,  
Stéphanie ROUSSIES



Vu le Secrétaire de séance,  
Michel ARNAUDET

